



**ARTICLE 6 :** Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame la Cheffe du SGC de Provins,
- Madame la directrice du service des affaires générales,
- Madame [REDACTED]

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la loi.

Fait à Nangis, le 15 mai 2026

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Certifié exécutoire compte-tenu de sa télétransmission en sous-préfecture

Le 18 MAI 2026

La Maire,

Clotilde LAGOUTTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20260518-DEC-2026-111-AI  
Date de télétransmission : 18/05/2026  
Date de réception préfecture : 18/05/2026